

CONCOURS D'INGÉNIEUR 2023

VOIE EXTERNE

SPÉCIALITÉ « URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES »

ÉPREUVE DE NOTE

NOTE OBTENUE : 16.50 / 20

Commune de Ingéville

21/06/2023

Note
à l'attention de Monsieur le Directeur
général des services

Objet : Les enjeux de la ville du bien-être

70% de la population mondiale vivra en ville d'ici 2050 d'après l'ONU. Or les zones urbaines sont particulièrement vulnérables aux risques climatiques et environnementaux. La pollution de l'air extérieure est, à elle seule, responsable de 4,2 milliard de décès anticipé par an dans le monde. En France, les vagues de chaleurs sont l'évènement climatique extrême le plus meurtrier avec 39 500 décès depuis 1974. Il est donc nécessaire de repenser les villes pour s'adapter au changement climatique et permettre aux habitants une qualité de vie garante de leur santé et bien-être.

Cette note détaillera ainsi dans un premier temps que le bien être en ville se mesure précisément pour être inclut dans les outils de planifications. Dans un deuxième temps, le concept d'urbanisme favorable à la santé sera précisé pour répondre aux enjeux de la ville moderne.

I – Le bien-être en ville se mesure précisément pour être inclut dans les outils de planifications

1). Les déterminants de l'état de bien-être

L'état de bonne santé d'un individu se définit non seulement par l'absence de maladies et d'infirmités, mais aussi par l'état de bien-être physique, mental et social d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dès 1946. Le bien-être est déterminé par de nombreux facteurs sociodémographiques tels que : le niveau de vie, les relations sociales, la santé, la démographie, le sentiment de sécurité, la société, l'éducation et l'emploi.

De nombreuses études ont permis de dégager les critères de bien-être les plus importants en France qui sont les conditions de vie matérielle, la santé, l'âge et le niveau de vie matériel. Si on exclut les facteurs sociodémographiques, le déterminant majeur est ainsi les services locaux qu'offre la ville telle que la convivialité du quartier (l'appartenance à une communauté de voisinage), l'accès aux services de loisirs et commerciaux, la qualité des écoles ou encore la proximité des services de santé. Le service public a donc un rôle majeur dans l'état de bien-être des habitants.

2). Les enjeux sociaux et environnementaux des villes

Les populations les plus désavantagées socio économiquement sont les plus vulnérables face aux risques induit par le changement climatique. Elles ont également un état de santé jugé moins bon. Leur bien-être est ainsi impacté si elles logent dans des logements mal isolés, voir insalubres. Le tissu urbain impacte également directement le bien-être des populations puisque, un tissu urbain très dense et minérale crée des ilots de chaleur urbain, augmentant ainsi la température de certains quartiers. Enfin l'aménagement urbain peut créer des isolements des populations en ne permettant pas la mixité sociale. La proximité des services locaux ou le réseau de transport peut également impacter négativement les populations si celui-ci est inadapté.

L'aménagement urbain a aussi des conséquences importantes sur l'environnement, ce qui influe également sur le bien-être des habitants. En effet la pollution de l'air par un réseau routier dense et fréquenté est une des premières causes de décès dans le monde. L'étalement urbain avec la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols créent de graves dysfonctionnement sur les écosystèmes, le cycle de l'eau et la biodiversité.

C'est pourquoi pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire d'intégrer les éléments de santé et bien-être des habitants dans l'ensemble des outils de planification territoriale : aussi bien les documents d'urbanisme tel que SCOT et PLUI, que dans les documents sur l'habit (PLH) ou sur le climat (PCAET).

II – Le concept d'urbanisme favorable à la santé pour répondre aux enjeux de la ville moderne

1). Une mobilité active à favoriser via l'aménagement urbain

Le Plan Global de Déplacements (PGD) est un outil permettant de penser l'aménagement de toute la ville pour inciter des mobilités alternatives à la voiture individuelle et ainsi les déplacements actifs. En plus de diminuer le taux de pollution de l'air, les mobilités actives permettent aux habitants de réaliser, une activité physique régulière, bonne pour leur santé. Ceci se traduit par une densité élevée du maillage de transports en commun et de liaisons cyclistes et piétonnes avec des connexions importantes aux lieux fréquentés ou permettant une connexion multimodale. Les zones de stationnement et les arrêtes doivent être bien définis, et les services adaptés aux demandes et usages de la population.

La mixité des fonctions urbaines avec une forme de ville compacte favorise les déplacements actifs. Au contraire un étalement urbain important va favoriser l'usage de la voiture individuelle.

2). Un cadre de vie plus vert pour lutter contre les îlots de chaleur urbain. Une ville trop dense et minérale va créer des îlots de chaleur urbain, puisque plus une zone sera compacte avec un bâti dense, plus la température de l'air sera élevée. Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre avec une densité urbaine intermédiaire. Ceci permettra d'avoir des zones végétalisées voir naturelles qui sépare, structure et relie les différents quartiers de la ville. Ces microcentralités permettront une lisibilité du tissu urbain, et une réduction du stress liées aux nuisances sonores et visuelles, et des espaces d'aérations. Ces espaces verts, en plus de permettre une diminution de la température, favorisent les échanges sociaux et la pratique d'activités physiques de plein air, comme l'a expérimenté Grand Besançon Métropole. Enfin la lisière de la ville est aussi une zone importante puisqu'elle fait le lien avec les zones agricoles environnantes nécessaires à une alimentation saine et de qualité des habitants. Ainsi un projet alimentaire territorial (PAT) peut favoriser la création de circuits courts voir des jardins partagés pour une alimentation plus saine.

Tous ces points sont les enjeux du réseau des villes santé crée par l'OMS en 1987 lors de la charte d'Ottawa, la première conférence internationale pour la promotion de la santé. Le concept d'urbanisme favorable à la santé a ainsi été initié afin de tenir compte systématiquement des conséquences sur la santé et sur l'environnement de tout projet d'urbanisme.

Les outils de planification doivent ainsi prendre en compte l'ensemble des enjeux de santé publique et d'environnement. Les leviers d'actions sont multiples et se traduisent sur de nombreuses thématiques intrinsèquement liées à l'aménagement de la ville : les mobilités actives, un cadre de vie végétalisé, des activités physiques de plein air, des logements mieux isolés et une alimentation plus saine et durable.

Partie propositions :

Les enjeux de santé et de bien être dans les villes sont de plus en plus présents du fait du changement climatique. Avec sa typologie très urbaine, Ingéville fait également face à ces enjeux. La requalification du quartier de la Halle est ainsi l'occasion d'intégrer les enjeux de bien-être des habitants pour mieux vivre à Ingéville. Les propositions suivantes permettront dans un premier temps de bâtir ce projet à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité. Dans un deuxième temps, une mise en œuvre de ce projet multithématique sera proposé.

I – Un projet à bâtir à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité

1). Les élus de la commune et de l'intercommunalité au cœur des décisions

Ce projet d'ampleur d'aménagement urbain doit être inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour pouvoir être réalisé. La communauté d'agglomération qui porte le PLUi est actuellement en train de le réviser. Il sera donc indispensable de travailler en étroite relation avec les élus et services de l'intercommunalité sur ce projet. Ce projet intégrant d'autres thématique que celle de l'urbanisme et allant jusqu'à la mise en œuvre des travaux du quartier, il parait opportun de créer sa propre gouvernance de projet, en parallèle de celle du PLUi.

Le comité de pilotage de ce projet pourrait donc être présidé par le maire d'Ingéville ou l'adjoint à l'urbanisme. Les adjoints au développement économique à la mobilité, à l'environnement et aux travaux pourront également faire partie de ce copil. Les élus de la communauté d'agglomération seront également partis intégrale du Copil, en particulier les vices présidents à l'urbanisme, au développement économique, à la mobilité, à l'environnement et aux travaux. D'autres membres du comité de pilotage du PLUi pourront être intégré si le maire de Ingéville le juge nécessaire. Ce

comité de pilotage validera les orientations stratégiques et arbitrera les décisions. Certains décisions stratégiques devront par la suite passer en délibération au conseil municipal.

Les partenaires techniques et financiers du projet devront également faire partie du Copil. Il serait judicieux d'intégrer des représentants des citoyens tels que le Conseil de Développement si un s'est créé sur Ingéville.

En tant que responsable du service urbanisme de Ingéville, je ne propose comme chef de projet, pour ainsi animer et piloter l'équipe projet et le comité technique (cotech). Je travaillerai en binôme avec mon homologue à la communauté d'agglomération et intégrerai les responsables des services développement économique, mobilité, environnement et travaux au cotech.

2). Des études préalables nécessaires pour mieux connaître le bien-être des habitants.

Le projet impactant plusieurs thématiques, des études et diagnostics sur chacune de ces thématiques sont nécessaires. Sur le transport, un diagnostic des différents réseaux de transport existant (voiture, transports en commun, vélo, piéton) devra être mené. Le maillage du réseau mais aussi sa fréquentation et les habitudes des habitants et des personnes extérieures à la ville seront précisés. Un diagnostic complet mettant en évidence les forces, faiblesses, opportunités et menaces permettront une base solide pour définir les axes d'action.

Sur le bâti, un diagnostic des logements conservés et de la halle de marché devra être réalisé avec une attention particulière à l'isolation, les matériaux utilisés et l'influence du bâti sur la température de l'air extérieur.

Une étude du tissu économique à l'échelle du quartier et de la ville permettra une bonne connaissance des services locaux à proximité en terme de qualité et d'accessibilité.

Une étude sociale du quartier et de son insertion dans la ville permettra de cerner les attentes des habitants et les contraintes à solutionner. Une enquête auprès de la population habitante et utilisatrice du quartier préciseront cette étude. Cela permettra également de mesurer le niveau de bien-être des habitants.

Le bien-être des habitants sera ainsi au cœur du projet avec un diagnostic précis de l'existant et de leurs attentes, avec la double lecture commune et intercommunalité.

II – La mise en œuvre de ce projet de requalification multithématique

1). Définir les objectifs opérationnels de la requalification du quartier de la Halle

La seconde étape après les diagnostics est la définition précise des objectifs et orientations du devenir de chaque élément du quartier de la Halle. La Halle de marché à réhabiliter peut ainsi conserver sa fonction de halle de marché ou être utilisée à une autre fin (par exemple culturelle ou sportive). La place publique de 5000m² peut être réaménagée comme lieu de rencontre et de mixité sociale, sur un espace où la circulation automobile est restreinte voir nulle et où les espaces verts offrent des îlots de fraîcheur. L'ensemble de logements seront à rénover si besoin voir à reconstruire pour ceux démolit. Il faudra alors se poser la question du type de logement crée selon la mixité sociale que le copil souhaite donner à ce quartier, ainsi que l'isolation des logements. Des logements bioclimatiques offriront du confort aux habitants et un bien-être accrue. Des matériaux biosourcés ou géosourcés favoriseront la qualité environnementale des bâtiments. Afin de diminuer la température en ville des couleurs claires seront à favoriser sur les bâtiments, voir une végétalisation des toitures, murs ou terrasses.

Le rez-de-chaussée des bâtiments pourra être utilisé pour des commerces et services de proximité et services de proximité tels que services de santé ou magasins de producteurs locaux.

Une réflexion sur la mobilité sera indispensable. Pour favoriser le bien-être des habitants, les mobilités actives seront à favoriser comme le vélo ou la marche. Une réflexion plus large sera à mener pour intégrer ce quartier au maillage du réseau de la ville, avec par exemple des zones de relais voiture-vélo ou voiture-transport en commun.

Des réunions publiques et des ateliers de concertation avec la population permettront d'orienter les propositions opérationnelles. Le copil travaillera et décidera les objectifs globaux et par thématiques et validera les déclinaisons en propositions opérationnelles.

2). Intégrer ce projet aux documents de planification

Cet aménagement de quartier doit être au PLUi en cours de révision. Selon l'étape actuelle de révision du PLUi, les principes d'urbanisme favorable à la santé et donc de bien-être des habitants, pourront être intégrés à chaque étape du PLUi : dans le PADD (plan d'aménagement et de développement durable), dans le règlement et dans des OAP thématiques (orientations d'aménagement et de programmation) sur les mobilités, le cadre de vie, et air énergie-climat. À cette fin, Ingéville pourra se rapprocher de la communauté de communes Erdre et Gesvres qui a réalisé ce travail.

Les délais du PLUi seront à respecter pour intégrer les éléments de ce projet. Les délais peuvent être relativement courts puisque le PLUi doit être révisé avant aout 2027 pour être en cohérence avec le SCOT et y intégrer les éléments demandés dans le ZAN (zéro artificialisation nette).

Ce projet devra aussi être en cohérence avec les autres documents de planification déjà élaborés tels que PCAET, PLH (plan local de l'habitat) et PGD (plan global de déplacement).

3). Mettre en œuvre les travaux de requalification du quartier de la Halle

Pour définir précisément les travaux à réaliser, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera demandée via un marché public si nous ne pouvons l'exécuter en interne.

Les travaux à réaliser devront ainsi être chiffrés et un plan de financement élaboré. Des financements extérieurs tels que des subventions seront recherchés. Le budget prévu devra intégrer au plan pluriannuel d'investissement. Un marché public sera lancé pour la réalisation des travaux. Le service travaux pourra alors contrôler la bonne réalisation de ce projet.

Ce projet d'aménagement urbain agit sur différentes thématiques en parallèles : le logement, l'activité économique, le transport et la mixité sociale. Ainsi il doit s'intégrer dans les différents documents de planification, en particulier le PLUi, dont il doit s'adapter au calendrier serré.